

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINTE-BARBE

Enquête publique unique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal n°42/2023 du 12 septembre 2023, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs du 2 octobre 2023 au 16 octobre inclus.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandés, est Monsieur Christian PERRIN, Maire de Sainte-Barbe.

Ont été désignés par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg :

Monsieur Michel GHIBAUDO, en qualité de commissaire enquêteur,
Madame Solange ROSER, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront y être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- Lundi de 16h à 19h,
- Mercredi de 8h à 11h,
- Vendredi de 16h à 19h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante mairie.stebarbe@wanadoo.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « observation PLU pour commissaire enquêteur »).

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est par ailleurs consultable sur le site internet suivant : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-conformes.r488.html>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 02 octobre 2023 de 16h à 18h,
- Mercredi 11 octobre 2023 de 10h à 12h,
- Lundi 16 octobre 2023 de 16h à 18h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : www.mairie-saintebarbe.fr.
Les observations et remarques du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables en mairie, ainsi que sur le site internet et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête.

Après l'enquête publique et en cas d'avis favorable, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal puis transmis au préfet de la Moselle pour approbation. Une fois le dossier déposé en préfecture, le préfet disposera de deux mois pour approuver par arrêté la modification du PLU. A l'expiration, de ce délai le préfet est réputé avoir approuvé la modification.